Barre des Cévennes

Patrimoine ✦ Local ✦ Unesco ✦ Sociabilité

Bulletin municipal ✦ N°9 ✦ Hiver 2024

EDITO

Protection des données, archivage, cyber sécurité, réseaux sociaux, fibre, zones blanches, intelligence artificielle (IA), …

Mesdames, Messieurs,

Les collectivités en France, notamment les petites communes, sont des cibles majeures pour les cybercriminels. A Barre des Cévennes, la responsabilité informatique relève directement du maire et du secrétariat général. La commune traite des données personnelles telles que l'état civil, les inscriptions scolaires, les ressources humaines, … Elle doit être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sous le contrôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui dispose de pouvoirs de contrôle et de sanction.

C'est pourquoi la commune a désigné un Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion pour avancer sur toutes ces questions. Toutes les personnes, y compris les élus, qui viennent ponctuellement travailler sur les ordinateurs de la mairie **n'ont en aucun cas accès aux données personnelles.** Régulièrement, le bulletin municipal revient sur ces questions sensibles et vous pouvez compter, Mesdames, Messieurs, sur ma vigilance.

François Rouveyrol,
Maire

Fibre optique / Très haut débit

L'objectif d'apporter la fibre dans les foyers à Barre des Cévennes est quasi rempli : 98 % de déploiement, soit 263 foyers branchés sur un total de 269 pour toute la commune. A ce jour, seulement 51 maisons ont souscrit un abonnement avec un opérateur. N'hésitez donc pas à appeler celui de votre choix : la qualité est la même, quel que soit l'opérateur. Progressivement, le réseau cuivre usé et très sensible aux orages sera retiré.

Zones blanches (téléphone portable)

Il reste encore quelques zones blanches sur la commune. Un Permis de Construire et une Déclaration Préalable ont été déposés il y a bientôt une année par Free mobile qui s'est engagé à assurer une bonne couverture pour le compte de tous les opérateurs en 4G (Très haut débit mobile).
Malheureusement, le P.C. et la D.P. ont été refusés par les services instructeurs de l'État alors qu'un accord avait été obtenu par tous les partenaires sur le terrain. C'est presque une année de perdue !
Free mobile a déposé il y a quelques jours de nouvelles demandes qui, espérons-le, devraient aboutir. Un pylône serait installé au-dessus du Vergougnous sur la route du Plan de Fontmort, un autre à la sortie du Bourg sur le délaissé du Conseil départemental. Mise en service en 2025.

PLU : dernière nouvelle !

Ce jeudi 19 décembre, dans les services de la Préfecture en réunion de Commission, à la quasi unanimité moins une abstention, les demande de la commune de déroger très largement pour les 10-15 prochaines années aux limites de l'urbanisation ont été toutes acceptées. Les Barrois pourront rester vivre à Barre des Cévennes et accueillir de nouvelles familles. C'est un soulagement pour le maintien de l'Ecole, des services et des commerces. Nous y reviendrons largement dans un prochain bulletin.



C'était… il y a 10 ans :

Ancienne Gendarmerie (2014-2024)

En juillet 2010, François Rouveyrol était installé dans sa fonction de Maire. La priorité n°1 de l'ensemble des habitants était claire : la réhabilitation de l'Ancienne Gendarmerie noircie par le temps et rendue dangereuse au niveau de son toit. *« François, il faut faire les travaux dans ce bâtiment »* ; *« C'est la priorité. Les commerces vont disparaître ! »*
En effet, ce vaste édifice de 320 m² au sol était, à cette époque, à l'abandon depuis 12 ans et aucun accord entre les partenaires n'avait pu être conclu. Jusque dans les années 90, il accueillait des logements, un commerce, *La Poste*.
Ce projet de bon sens reprenait l'essentiel de ce qui a toujours existé : des logements, des commerces, des services… Dans cette situation de blocage, rendu encore plus compliqué par l'hétérogénéité des services dans le même bâtiment, le Maire, quelques semaines après son élection, a noué des contacts avec la Communauté de communes Tarnon/Mimente, les sociétés d'HLM, les service de l'État, les cofinanceurs et les banques.
Les négociations entamées dans le courant du 2ème semestre 2010 ont pu aboutir à un accord entre la commune, la Communauté de communes et les HLM Lozère Habitation pour créer une salle de réunion et un service au rez-de-jardin, une épicerie/un café au rez-de-chaussée, dotés de caves et 5 logements aux étages ; l'immeuble restant la propriété de la commune. Le coût total du projet HT serait aujourd'hui en euro constant proche de 2.000.000 €.
Les presque 200.000 € (plus de 100.000 € en 2010) exigés par les HLM à la commune et, pour une part, par le Sous-Préfet pour réaliser l'opération dans sa globalité étaient la phase la plus difficile de la négociation. Rien ne justifiait une telle demande et la commune a totalement obtenu satisfaction pour ne débourser aucune somme.
Nous pouvons être fiers collectivement de ce qui a été réalisé. C'est un lieu de vie et de rencontre qui fait l'unanimité !

Printemps 2011 : Délibération, à l'unanimité du Conseil municipal, pour l'ensemble du projet.
Hiver 2012 : Dépôt du Permis de Construire.
Eté 2012 : Permis de Construire accordé.
2013/2014 : Appels d'offres, travaux et réception de l'Ancienne Gendarmerie.

